

Paris, le 3 février 2004

Monsieur Jacques Toubon
Président de la mission de
préfiguration
ADRI
4, rue René Villermé
75011 Paris

Monsieur le Ministre,

Vous avez reçu ce lundi une lettre présentant plusieurs propositions de membres du Réseau des acteurs associatifs et locaux. Ce courrier exprime parfaitement l'état d'esprit et les attentes des acteurs qui ont participé activement aux travaux que vous avez initiés. La politique de concertation et de dialogue est trop rare pour ne pas être notée. Elle constitue de mon point de vue un gage pour la réussite de ce projet auquel nous tenons tant, sur le plan culturel comme celui de la cohésion sociale. En complément à ce courrier, je souhaite par la présente lettre attirer votre attention sur quelques points du pré-rapport soumis à la discussion.

Je voudrais d'abord insister sur l'ampleur des attentes qui s'expriment parmi d'autres responsables associatifs, qui ont peu -ou pas- participé à nos travaux. Ils souhaitent tous que le futur Musée soit un levier et un soutien de leurs actions. Votre intention d'en faire des partenaires permanents est clairement affirmée. J'espère vivement que cette volonté se traduira à tous les niveaux du rapport définitif, tant au niveau de la forme et de l'organisation juridiques qu'en termes humains et financiers.

Responsable d'une association qui a œuvré depuis près de vingt ans sur ce terrain et qui a travaillé à la jonction des milieux culturels, académiques et associatifs, tout en veillant à la qualité écrite visuelle de ses réalisations, nous sommes, vous le comprendrez, très attachés à une forte implication du Ministère de la Culture. Je sais que vous l'êtes autant que nous. Je voudrais dès lors vous exprimer notre relative inquiétude à la lecture -page 7 du rapport provisoire-, de la phrase disant que le Musée ne relèvera pas de la Direction des Musées de France. Plusieurs membres du Comité scientifique, du Forum associatif et du Comité de pilotage, et avant eux, nombre de ceux qui avaient défendu ce projet, ont insisté sur le rôle significatif que doit jouer ce Ministère. Nous concevons en effet le MHCI comme devant être une de ces « grandes institutions muséales » évoquées dans cette même page. D'où notre insistance avec beaucoup pour la dénomination de Musée, que vous soutenez vous aussi fortement. Ce Musée doit impliquer de manière évidente le Ministère de la Culture ; la question de l'immigration est en effet, autant sinon plus qu'une question sociale, une histoire culturelle, qui relève des représentations et de l'imaginaire.

Je souhaite enfin préciser notre vision du partenariat en matière d'archives. Comme vous le savez, l'association Génériques a entrepris, avec le concours de la Direction des Archives de France et des dizaines de partenaires privés, un inventaire national des sources publiques et privées de l'histoire des étrangers. À l'horizon 2005, cinq tomes présenteront l'essentiel des archives nationales et territoriales disponibles dans ce domaine. En parallèle, l'association réalise un programme d'inventaire et de préservation des fonds privés. À ce jour, une trentaine de fonds ont été concernés et des partenaires européens commencent à faire appel au savoir-faire ainsi accumulé. Notre équipe compte aujourd'hui trois chargés de mission

archives et les fonds publics et privés prospectés sont immédiatement mis en ligne. Cette expérience pourrait être mise utilement à profit par le MHCI, sous réserve que les missions du Musée et de notre association soient considérées comme complémentaires sans se confondre.

C'est la raison pour laquelle j'ai été surpris de lire, page 10, que le pré-rapport préconise d' « assurer l'identification et la sauvegarde des archives privées » et de « faciliter la consultation des archives publiques communicables », toutes missions assurées, peut être imparfaitement mais nous sommes prêts à en discuter, par Génériques.

Dans notre esprit, le MHCI pourrait jouer un rôle central ET complémentaire à ce que réalise Génériques, en assurant trois missions inédites ou embryonnaires, à savoir la numérisation de certains fonds publics (naturalisations et séjour) ; la constitution de collections, notamment en matière d'arts plastiques et enfin en donnant une impulsion centrale aux archives orales. Il y a dans ces trois domaines non seulement absence d'une action significative des associations comme des pouvoirs publics, mais urgence.

Le rôle du MHCI pour le premier domaine semble acquis. Mais on sent pour le second quelque hésitation chez les rédacteurs du rapport. Je voudrais encore une fois plaider la nécessité d'une telle mission par un exemple.

Au-delà des figures connues de la peinture issues des vagues migratoires et dont les noms ne sont plus –heureusement pourrait-on dire- rattachés à « l'immigration », des centaines de peintres ont créé et créent encore dans ce pays. Mon ami Driss El Yazami a eu l'occasion de dire que la peinture arabe du vingtième siècle ne peut se concevoir sans « le voyage de Paris ». Nous persistons à penser que le MHCI devrait avoir en la matière une action soutenue et volontaire. Il reste en effet, quels que soient les efforts des musées publics, beaucoup à faire dans ce domaine et nous sommes à votre disposition pour en parler.

Quant au domaine des archives orales, il n'y a rien à dire de plus que le rapport de référence de Mme Georgette Elgey. En attendant le sursaut public souhaité par elle et resté à notre connaissance sans effet, l'action du MHCI en la matière pourrait être salutaire pour l'histoire de l'immigration, et pionnière pour l'ensemble du pays.

Dans l'attente de vous revoir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Saïd Bouziri
Président